

Conseil municipal du 5 février 2024

Rapport de présentation du Budget Primitif 2024

Rapporteur :
Jean-Michel Eon
Adjoint aux ressources humaines et aux finances

Sommaire

<u>1 BUDGET 2024, UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU PROJET DE COLLECTIVITÉ</u>	3
1.1 CONFORTER L'ÉDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE	3
1.2 DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ET LA RELATION AUX USAGERS	6
1.3 PROMOUVOIR LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE	8
1.4 SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES INITIATIVES LOCALES	9
1.5 AGIR POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MAÎTRISE ET LA PRÉSÉRATION DU CADRE DE VIE	10
1.6 RENFORCER LES RESSOURCES INTERNES DANS UNE GESTION SAINTE ET SOBRE	11
<u>2 BUDGET 2024, LES ÉQUILIBRES FINANCIERS</u>	14
2.1 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
2.2 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24

1 Un Budget qui soutient une dynamique de projets

Après un contexte de crises inédites qui a impacté lourdement le territoire et ralenti la mise en œuvre des projets, le rythme de déploiement des actions issues du projet de collectivité s'accélère depuis 2023. Ainsi sur 2024, la Ville de Couëron poursuit sa dynamique autour des 6 grandes ambitions du projet politique :

- une Ville durable et responsable,
- une Ville au service de ses habitants,
- une Ville participative et citoyenne,
- une Ville qui favorise l'épanouissement dès le plus jeune âge,
- une Ville active et connecté,
- une Ville à la gestion saine et sobre.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2023 a été l'occasion de rappeler le contexte économique global de la préparation budgétaire et de détailler la situation financière de la commune.

Ainsi, dans un contexte économique où l'inflation reste soutenue, la suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, l'absence de revalorisation des dotations de l'État à la hauteur des besoins et le fléchage renforcé de ressources locales sur des priorités définies unilatéralement par l'État, restreignent de plus en plus les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Pour autant, Couëron œuvre dans le but unique d'assurer la qualité de vie présente et future des Couëronnaises et des Couëronnais. Le budget 2024 est la traduction concrète de cette ambition par de nombreuses actions qui trouvent à s'appliquer à court, moyen et long terme. Il s'agit de renforcer et d'améliorer inlassablement l'offre de service public proposée aux habitants pour les accompagner dans leur quotidien et susciter les rencontres, les solidarités et le partage. Il s'agit d'investir autant que faire se peut pour transformer la Ville pour améliorer notre cadre de vie et la qualité d'usage et de confort des équipements municipaux. Il s'agit d'anticiper les transformations de notre société et de nos modes de vie pour faire face aux défis de demain, à commencer par l'incontournable transition écologique.

1.1 Conforter l'éducation, l'enfance et la jeunesse

Consciente du besoin d'accompagner et de favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge, les budgets consacrés annuellement aux politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent le premier poste budgétaire de la collectivité. Pour 2024, les dépenses afférentes à ces politiques publiques représentent un montant global d'environ **12,58 millions d'euros**, soit **11,055 millions d'euros** en fonctionnement et **1 527 000 euros** en investissement (soit près de **37% du budget global** tant en fonctionnement qu'en investissement).

Politique publique petite enfance

La Ville souhaite développer et diversifier une offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante, et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Après une ouverture du multi-accueil « Les Cabanes des Loulous », en septembre 2022, la Ville a augmenté le nombre de berceaux en septembre dernier, le passant à sa pleine capacité d'accueil, soit de 24 à 36 berceaux. Dans cette continuité, sur le bourg, le projet de réaménagement du multi-accueil « La maison des fripouilles » s'engage en 2024 pour permettre un passage à 30 berceaux en septembre 2025. Le projet consiste en un réaménagement des locaux, augmentant la capacité d'accueil, tout en améliorant le confort général du site.

Enfin, le budget 2024 marque la volonté d'ancrer les actions de parentalité comme une orientation forte désormais rattachée à la politique petite enfance de la Ville. La création d'une mission dédiée, ayant vocation à irriguer l'ensemble des structures petite enfance de la Ville, s'inscrit bien dans la logique de conforter l'accompagnement individuel et collectif des parents. Les moyens alloués sont renforcés avec une augmentation de 0.46 ETP à compter de janvier 2024. Enfin, le renouvellement du projet RPE permettra de stabiliser le plan d'action pour les 3 prochaines années.

Les chiffres clés du budget 2024 :

2 multi-accueils, 1 relais d'assistantes maternelles

- *Dépenses de fonctionnement* : fournitures et prestations de service, dépenses de personnel : **1 315 000 € (+16,68%)** soit **4,69% des dépenses de fonctionnement globales** ;
- *Recettes de fonctionnement* : 780 500 €, dont 158 500 € de participations des familles, et 622 000 € de Prestations de Service Unique (PSU) et de bonus territoire versés par la CAF ;
- *Dépenses d'investissement* : 177 000 €.

Politiques publiques éducation et restauration collective

La politique éducation a une place centrale pour permettre à chaque enfant d'apprendre, construire ses repères et se structurer à partir des influences volontaires et involontaires qu'il reçoit de son environnement. L'éducation englobe ainsi l'ensemble des temps et des espaces de vie de l'enfant : familial, scolaire, temps libre. Incarnée dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui sera renouvelé en 2024, la politique éducation vise l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants.

La construction du budget éducation est corrélée à l'évolution des effectifs maternels et élémentaires de l'ordre de 60 élèves en moins par rapport à l'année précédente. La confortation du projet d'accueil d'enfants en situation de handicap se poursuit tant sur un aspect de communication et d'accompagnement que sur la formation des agents. De plus, sur le champ numérique, le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes d'élémentaire se poursuit.

La Ville veille également à assurer à tous les enfants l'accès à une restauration saine, sûre et durable. A ce titre, la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation inscrit la politique restauration au cœur des enjeux éducatifs, permettant notamment de créer du lien entre les enfants et acteurs de l'alimentation, d'élargir leur panel alimentaire en leur permettant de s'approprier les notions d'alimentation responsable. La Ville de Couëron a formalisé l'ensemble de ses engagements, dans une volonté d'amélioration continue du service rendu aux usagers, à travers la démarche Mon Restau responsable[®] qu'elle déploie depuis 2019. Forte de ces engagements au quotidien, la Ville est depuis fin 2023 labellisée « Territoire Bio engagé ».

De plus, l'année 2024 permettra la finalisation de la révision de la politique tarifaire des prestations aux familles relevant des temps péri-éducatifs et extrascolaires, en vue de la mise en application à la rentrée scolaire 2024. L'objectif est bien de proposer une tarification plus solidaire et plus juste pour les familles, tout en préservant les recettes tarifaires de la Ville, en s'articulant avec la démarche engagée par le CCAS en matière d'actualisation des aides facultatives, et avec les prestations des acteurs associatifs concernés.

Concernant l'entretien et la rénovation des bâtiments, le budget 2024 intègre des investissements significatifs dans les écoles, à l'image de la rénovation de l'école Aristide-Briand qui permettra d'améliorer le confort thermique. La future coursive sera dotée de panneaux photovoltaïques. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des offices de restauration, le budget 2024 intègre le réaménagement mobilier des restaurants de Louise-Michel – Rose-Orain et du restaurant maternel de Paul-Bert. Les autres sites suivront année après année avec des travaux importants de rénovations, voire même de reconstruction des offices de restauration. En parallèle, la création de la nouvelle cuisine centrale suit son cours, avec des crédits dédiés aux études, pour une entrée en fonction prévue en septembre 2027. Enfin, la Ville poursuit le déploiement d'abris vélos dans les écoles. En 2024, les écoles Louise-Michel, Rose-Orain, Marcel-Gouzil et Charlotte-Divet en bénéficieront.

Les chiffres clés du budget 2024 :

6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 1 groupe scolaire, 1 cuisine centrale, 7 offices de restauration, 2 178 enfants accueillis au 1^{er} janvier 2024

- **Dépenses de fonctionnement** : **9 910 000 € (+14,26%)**, soit **35,31%** des dépenses de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
 - *soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de service (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel, ...)* : 2 063 000 € (+20,43%),
 - *activités de loisirs péri-éducatifs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALP du mercredi après-midi (fournitures et prestations de services, charges générales, dépenses de personnel,)* : 2 453 000 € (+6,51%),
 - *restauration : fournitures et prestations de service associées, charges générales et dépenses de personnel* : 4 091 000 € (+14,81%),
 - *autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune)* : 323 000 € (+7,67%),
 - *dépenses liées à la relation aux familles et aux fonctions administratives* : 970 000 € (+23,40%).
- **Recettes de fonctionnement** : **2 203 000 €**, soit **7,50%** des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :
 - *participation des familles* : 1 457 500 €,
 - *dotation de soutien des rythmes scolaires* : 110 000 €,
 - *prestation de service ordinaire (PSO) CAF* : 450 000 €,
 - *bonus Territoire* : 117 000 €,
 - *participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron* : 15 000 €,
 - *autres dotations/subventions de fonctionnement perçues* : 53 000 €.

- Dépenses d'équipements (investissement) : **1 316 000 €**, soit **23,26 %** des dépenses d'investissement totales, comprenant notamment les travaux de rénovation de l'école Aristide Briand (850 000 €), l'acquisition de matériel de restauration (101 000 €) et la poursuite du déploiement des installations numériques des écoles (SNUMEC) (67 000 €).

Politique publique jeunesse

Avec plus de 1 600 jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire, la Ville de Couëron souhaite les accompagner vers l'âge adulte en développant leur citoyenneté et leur autonomie. Le plan d'action de la politique jeunesse doit se structurer dans une double détente : une offre structurée à destination des 15-25 ans sur le Quai et des démarches d'aller vers dans l'espace public avec l'activation de dispositifs marqueurs sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle (parcours jeunes - métiers - emplois), de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes (volontariat, bourse aux projets, ...). L'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse doit permettre d'assoir la dynamique à l'œuvre et nourrir le plan d'action. Une réflexion nourrie avec les établissements scolaires du secondaire, la Mission Locale, les associations de jeunesse, des entreprises doit se poursuivre en 2024 pour explorer les pistes d'actions communes.

Les chiffres clés du budget 2024 : le Quai, magasin à huile, salle et studios de répétition...

- Dépenses de fonctionnement : **163 000 €** (+2,52%) (hors subventions aux centres sociaux)
- Participation CAF « bonus territoire » : **215 500 €**

1.2 Favoriser la cohésion sociale, la solidarité et la relation aux usagers

Couëron est une Ville accueillante, véritable accompagnatrice du bien vivre : un service public efficace, une Ville solidaire qui aide à aller vers l'autonomie, une Ville sûre, qui prend soin de votre santé, une Ville qui permet aux personnes âgées d'y vivre le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions. Développer une Ville au service de ses habitantes et de ses habitants, favoriser la cohésion sociale et la solidarité, agir contre les inégalités et les exclusions, faciliter l'accès aux services publics sont autant d'enjeux qui participent du bien-vivre

A ce titre, la Ville et son CCAS déploient des politiques publiques ambitieuses en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité, et de la relation aux usagers.

Politiques publiques solidarité et longévité

La solidarité, c'est être au service de l'ensemble des Couëronnaises et des Couëronnais et venir en aide au plus vulnérables, pour que tous puissent vivre dignement : avoir accès à un logement décent, réduire sa facture énergétique, manger correctement.

A ce titre, la Ville a souhaité affirmer sa politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de qualité aux personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale dans le cadre de l'appel à projet « Mieux Manger pour Tous ». Dans ce cadre, la Ville réalise des dons de denrées alimentaires au profit d'associations caritatives tels les Restos du Cœur. Ainsi, chaque jour, les offices de restauration identifient de manière fine les denrées alimentaires surproduites et ne nécessitant pas d'être réchauffées, qui peuvent alors faire l'objet d'un don.

De plus, la Ville poursuit son projet d'actualisation du règlement des aides facultatives du CCAS. Ce projet phare permet de prendre en compte les évolutions de la population Couëronnaise : nouveaux habitants, nouveaux besoins, nouvelles problématiques. Avec l'appui des techniciens terrain, l'objectif est de fournir à l'échelon local une réponse adaptée à un contexte socio-économique globalement dégradé (inflation généralisée, augmentation du prix du carburant, de l'énergie...) avec pour point de mire le bien-être des Couëronnais, tout en donnant plus de visibilité et de lisibilité au dispositif d'aides facultatives.

Enfin, la solidarité et la cohésion sociale c'est pouvoir bien vieillir chez soi, dans sa commune, d'y vieillir en bonne santé en préservant un maximum d'autonomie et de liens avec les autres. La Ville de Couëron, « Ville amie des ainé.es » poursuit l'objectif en 2024 d'offrir un parcours de vie adapté aux besoins des plus âgés avec la stratégie « Bien vieillir à Couëron » qui est déployée sur la commune.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- **1 100 000 € de subvention de la Ville au C.C.A.S., correspondant à près de 75% du budget total du C.C.A.S. (budget prévisionnel du C.C.A.S. : 1 505 000 € en fonctionnement et 41 000 € en investissement),**
- **150 000 € de dépenses d'investissement pour le pôle santé de la Métairie, les logements d'urgence et les logiciels métier.**

Politique publique relation aux usagers

Poursuivant le projet de facilitation des démarches, la Ville s'engage en 2024 dans la création de nouveaux espaces, facilitant le recours aux droits.

En effet, Couëron forte de développer un accès aux services publics simplifié et adapté aux besoins des citoyens a initié la création d'une Maison des services pour laquelle elle a obtenu la labellisation « Espace France Service » en décembre dernier. Ce lieu doit servir de guichet unique pour l'accès à un ensemble de services publics municipaux et étatiques. Dans un premier temps, ce nouveau service va être installé sur le parking du gymnase Pierre-Moisan dans une structure modulaire de qualité, mieux isolée et qui pourra être réutilisée dans le cadre de futurs usages internes. A terme, et après les travaux de rénovation qui y sont prévus, cet Espace France Services sera installé place des Cités au sein du bâtiment accueillant le centre socio-culturel Henri-Normand.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- **457 000 € de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté,**
- **561 000 € de dépenses d'investissement correspondant aux travaux d'installation de la Maison des services, sur le quartier de la Chabossière, aux travaux sur le cimetière de l'Epinette, ainsi que le lancement des études de réhabilitation du centre Henri Normand.**

1.3 Promouvoir la dynamique culturelle et sportive

Piliers essentiels du modèle social et du bien-vivre ensemble, la culture et le sport contribuent à l'émancipation de chacun, quel que soit son âge. S'appuyant sur la vitalité des associations et la diversité de l'offre proposée, l'exercice 2023 se traduit par une proposition budgétaire s'élevant à près de **4,75 millions d'euros** (3,62 millions d'euros en fonctionnement (hors subventions aux associations culturelles et sportives) et 1,14 millions d'euros en investissement), soit **12,90%** du budget global de fonctionnement, et **18,93%** des dépenses d'équipements.

Politique publique culture et patrimoine

A Couëron, la culture a pour ambition de s'adresser à un large public dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte. Elle met l'accent sur la médiation et le travail en partenariat qui croisent diffusion, soutien à la création et encouragement de la pratique amateur. Au cœur d'une métropole à fort dynamisme culturel, la Ville développe son action en prenant appui sur un patrimoine historique et naturel remarquable, des équipements emblématiques tels le théâtre Boris-Vian ou la médiathèque Victor-Jara ainsi que sur un tissu associatif local dense et actif.

Après avoir posé en 2023 un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école ambitieux, mené en concertation avec les partenaires, l'année 2024 est consacrée à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la médiathèque Victor-Jara fêtera ces 10 ans ! Avec le souhait de faciliter l'accès à la lecture publique, la Ville poursuit son engagement visant la diversité des collections et de ses supports (physiques et numériques) et renforce son action en direction de tous les publics.

Le Théâtre Boris-Vian qui propose plus de 45 représentations par an conforte l'offre Famille et l'offre de spectacles tout public sur l'année 2024 avec des budgets maîtrisés.

Enfin, sur le secteur patrimonial, le nouvel exercice va permettre de lancer un projet phare : celui de la Tour à Plomb. Après une première phase de sécurisation programmée sur janvier, l'année 2024 sera consacrée aux études de restauration et de valorisation de la Tour à Plomb pour des travaux qui s'engageront à partir de 2025.

Les chiffres clés du budget 2024 :

Fonctionnement :

- **400 000 € au titre de l'action culturelle transversale,**
- **719 000 € pour la lecture publique,**
- **300 000 € pour le spectacle vivant,**
- **183 500 € pour le patrimoine culturel.**

Investissement :

- **564 500 € pour les équipements et projets culturels et patrimoine, dont 467 000 € d'études et de travaux pour la Tour à Plomb, 51 000€ pour la mise aux normes du Théâtre Boris Vian, et 53 000 € de renouvellement de matériels et mobiliers culturels et patrimoniaux.**

Politique publique sport

Considérant que la pratique du sport est un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion, l'année 2024, année olympique et paralympique en France, revêt une connotation particulière. Labellisée « terre de jeux 2024 », la Ville s'est engagée dans l'aventure. A travers ce label, la Ville souhaite fédérer le secteur associatif, les écoles, les agents et l'ensemble des partenaires pour faire vivre et partager le sport pour tous. Les orientations budgétaires 2024, intègrent également le plan de renouvellement du matériel sportif.

Fort de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Halle de tennis padel Claudette Fontenay en 2023, la Ville va poursuivre la réhabilitation de ses équipements sportifs dans une logique d'investissement répondant à la fois aux évolutions de pratiques, à la qualité de l'accueil des usagers, et aux objectifs de sobriété énergétique. Les crédits 2024 inscrits au titre de l'entretien durable du patrimoine concernent notamment le remplacement des éclairages du Stade Hauray, le lancement des études pour la réhabilitation de la salle du DOJO Jean-Claude Le Quintrec et la rénovation de la toiture vestiaire du site, les travaux d'accessibilité du gymnase René Gaudin, la rénovation du vestiaire du gymnase Gourhand et l'installation de nouveaux vestiaires modulaires pour le site Léo Lagrange.

Les chiffres clés du budget 2024:

Fonctionnement :

- **530 000 € pour la piscine municipale,**
- **725 000 € pour le fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases) et les autres actions d'animation, de promotion et de soutien à la pratique sportive (hors soutien aux associations).**

Investissement :

- **105 000 € pour la fin de l'opération de construction d'une halle de tennis et de padel, et de réhabilitation de la salle existante au complexe René Gaudin (crédits 2024, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 3 900 000 €),**
- **102 500 € pour les autres dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des infrastructures existantes, ou au renouvellement des matériels et mobiliers sportifs pour les salles et équipements mis à disposition.**

1.4 Soutenir les associations et les initiatives locales

La politique publique vie associative et initiatives locales vise à fortifier le tissu associatif et l'engagement bénévole, en harmonie avec le projet municipal.

L'engagement bénévole dynamise la vie du territoire. Pour accompagner ses acteurs, qui jouent un rôle essentiel de liens et de cohésion sociale, la Ville va poursuivre son investissement envers les plus de 130 associations qui irriguent le territoire. Ce soutien se traduit aussi bien par la facilitation des démarches des associations, que par le soutien des temps forts d'animation. En effet, plus de 70 événements d'ampleur sont portés par les associations chaque année et accompagnés par la Ville par la mobilisation de moyens financiers, matériels ou humains tous portés par un budget dédié. Le renouvellement ou la mise en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) se poursuit permettant de lier les ambitions des associations et de la Ville afin de mener des actions

communes et fédératrices, autour de valeurs partagées et d'assurer un financement en conséquence pour l'équilibre des associations.

Pour 2024, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est confortée à hauteur de **1,13 millions d'euros** et sa déclinaison fera l'objet d'une approbation individualisée à l'occasion du Conseil municipal d'avril prochain.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- **1 135 000 €** d'enveloppe de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles (montant 2023 reconduit dans l'attente de l'instruction et du vote des subventions au Conseil municipal d'avril 2024),
- **717 000 € (+0,99%)** d'autres dépenses de fonctionnement (594 000 €) et d'équipement (123 500 €) liées à la vie associative et aux initiatives locales.

1.5 Agir pour l'aménagement du territoire maîtrisé et la préservation du cadre de vie

Agir sur la qualité de vie au quotidien, dans un environnement préservé et protecteur, est un marqueur du projet de collectivité. Couëron est une ville attractive aux portes de la métropole, qui concilie l'estuaire de la Loire, ses marais, ses terres bocagères avec un développement urbain manifeste porté par des projets d'aménagement majeurs.

Les intentions budgétaires 2024 s'inscrivent en cohérence avec cette transformation urbaine harmonieuse et maîtrisée, alliant préservation et confortement des espaces verts et du patrimoine naturel riches pour préserver la qualité et le cadre de vie des habitants.

Le projet de création d'un périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) en lien avec le Département, la Métropole et les Villes d'Indre et Saint Herblain est la traduction d'un engagement résolu à préserver à long terme la vocation agricole et naturelle des secteurs inclus dans le périmètre, et développer des programmes permettant de maintenir et de dynamiser les activités agricoles qui s'y exercent.

La Ville est liée à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire (PAT). Le maintien des exploitations et le développement du bio et de la vente directe constituent des priorités, aux côtés de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

Pour 2024, la mise en valeur et la conservation des espaces verts et naturels se poursuivent dans une démarche respectueuse de l'environnement. Le projet de mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces verts et des réservoirs riches en biodiversité (lac de Beaulieu, parc de l'Erdurière, parc Joseph Bricaud, coulée du Drillet) et contribuant à l'Atlas de la biodiversité métropolitaine dans une déclinaison locale va être finalisé et permettra une meilleure gestion de nos espaces verts et naturels.

Côté aménagement du territoire, la Ville poursuit l'étude urbaine prospective du centre bourg visant la production d'un plan-guide de valorisation du centre-ville avec une déclinaison des ambitions projetées concernant les évolutions.

Enfin la préservation du cadre de vie passe également par une Ville apaisée. La consolidation au budget 2024 des actions de prévention et de tranquillité publique, notamment dans le cadre des partenariats locaux et métropolitains déployés au titre du CLSPD, constitue un axe de travail pour l'année à venir.

Enfin, et afin de garantir la sécurité et la tranquillité publique de toutes et tous en privilégiant la proximité et la prévention, l'étude sur l'installation de la vidéo protection des sites communaux sera lancé en 2024. Parallèlement à ce projet, la Ville va organiser une consultation publique relative à la vidéo protection sur la voie publique.

Au total, les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'aménagement et au cadre de vie (aménagement du territoire, espaces verts et naturels, et sécurité et tranquillité publique) s'élèvent à **2,8 millions d'euros**, (2,5 millions d'euros en fonctionnement et 345 000 euros en investissement), soit 9,60% des dépenses de fonctionnement, et 6,09% des dépenses d'investissement.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- **1 804 000 € pour les espaces verts et naturels (+3,38%)** : dont 317 000 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 281 000 € de dépenses de personnel, et 206 000 € en investissement (sécurisation de l'espace public, aménagement des aires de jeux et espaces publics, valorisation et embellissement du patrimoine paysager),
- **952 000 € pour l'aménagement urbain et l'action foncière**, dont 171 500 € de charges générales et d'études urbaines, 560 500 € de dépenses de personnel, 200 000 € de prélèvement au titre de la loi SRU,
- **371 500 € pour la prévention et la tranquillité publique**, dont 306 500 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 65 000 € en investissement.

1.6 Renforcer les ressources internes dans une gestion saine et sobre

La Ville de Couëron, dans une juste maîtrise de ses finances est résolument tournée vers l'usager et le service public. La stratégie financière de la collectivité s'inscrivent dans une vision à long terme du territoire et de ses enjeux urbains, démographiques et environnementaux.

La Ville sait pouvoir compter sur sa richesse humaine : les agents, acteurs majeurs du projet municipal et de sa performance, sont placés au cœur de la stratégie globale. Pour offrir un service public de qualité et accompagner le développement des compétences des agents, le budget dédié au plan de formation sera conforté.

Le budget 2024 viendra également accompagner la cohérence et la sécurité du système d'information, avec en fil rouge, le plan de sécurisation des installations numériques qui se poursuit afin de mieux protéger le parc matériel et immatériel de la collectivité.

Pierre angulaire de nombreuses politiques publiques, les bâtiments communaux et leur gestion, constituent un enjeu économique central pour la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans la continuité de sa maîtrise budgétaire, notamment par la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, la Ville a travaillé aux plans de gestion internes notamment sur la partie patrimoine bâti, afin d'assurer une gestion préventive de ses 90 bâtiments, car il est primordial d'accueillir dans

de bonnes conditions l'ensemble des publics dans les différents sites. Le budget intègre également l'amélioration des performances environnementales des installations de chauffage, ventilation, climatisation en renouvelant des installations vétustes et en développant une gestion centralisée des chaufferies.

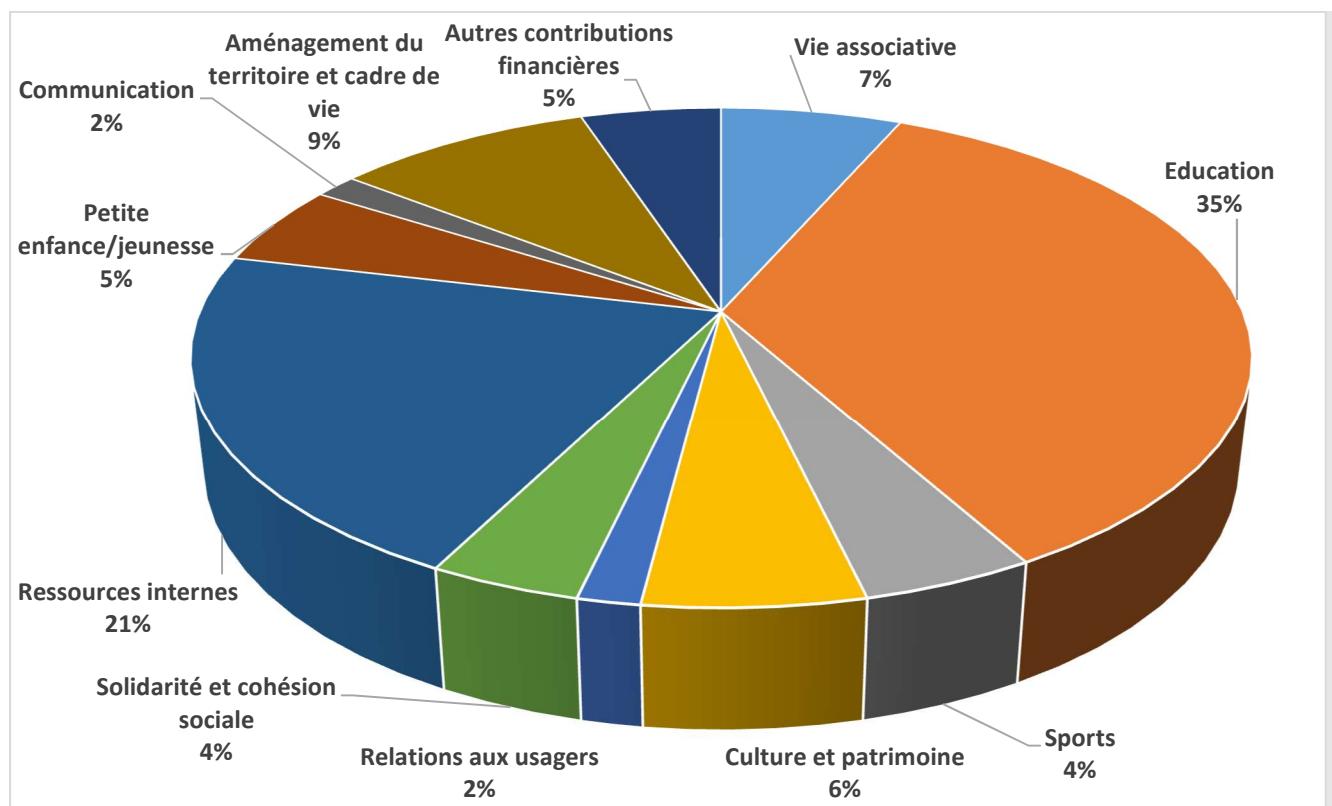
Enfin, la réduction de l'impact environnemental du parc automobile se poursuit avec l'acquisition de nouveaux véhicules à faible émission de gaz à effet de serre, à l'instar des véhicules électriques acquis en 2023 pour le service espaces verts et naturels.

Répondant au projet de collectivité, le budget 2024 viendra donc apporter une réponse circonstanciée, tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard des enveloppes dédiées.

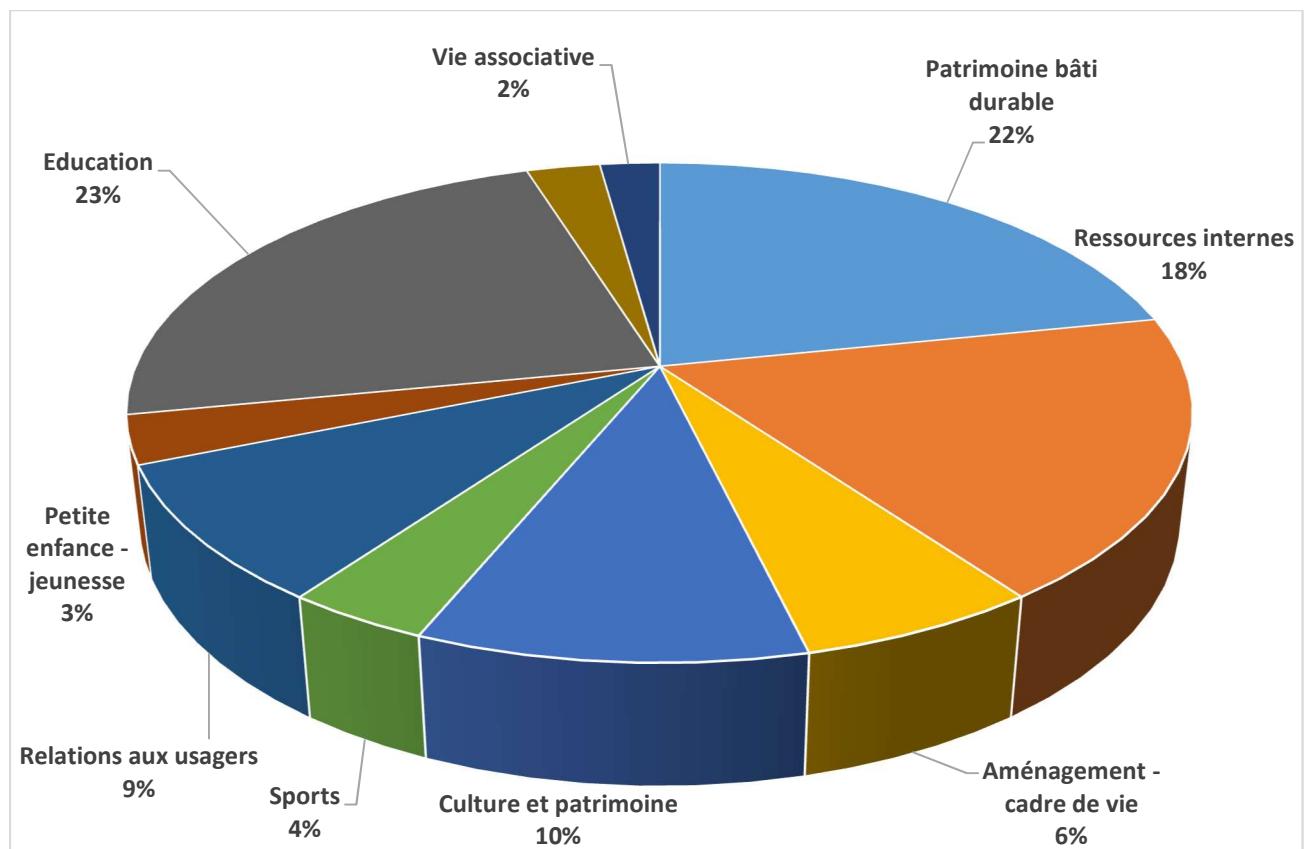
Les chiffres clés du budget 2024 :

- **1 301 000 € de dépenses liées aux systèmes d'information (+1,72%)** : fournitures et prestations de services infrastructures, application et équipements des services, téléphonie, et dépenses de personnel,
- **1 725 000 € de dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, parc automobile, achat/approvisionnement, fournitures administratives, mobilier...)** (+22,12%) intégrant un crédit de 390 000 € de renouvellement de la flotte automobile tendant au développement de véhicules plus propres et de vélos électriques,
- **2 189 000 € de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'entretien, la maintenance, la conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments communaux (+0,36%)** (fournitures, prestations de services, dépenses de personnel du service patrimoine bâti, et petit investissement, hors gros projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus),
- **1 277 200 € de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (+17,61%)** : eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage...,
- **420 000 € de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,**
- **1 743 500 € de dépenses liées aux autres stratégies ressources (finances/commande publique, ressources humaines, communication interne...)** : dépenses de personnel et dépenses de gestion courante.

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique : 28 109 000 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 5 658 000 €



2 Budget 2024, les équilibres financiers

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont permis de dessiner une trajectoire financière de mandat qui s'appuie avant tout sur la préservation des niveaux d'autofinancement brut et net. Les cadrages budgétaires infra annuels s'inscrivent dans cette stratégie d'équilibre pluriannuel global, tout en s'adaptant chaque année à un environnement législatif/réglementaire et économique en perpétuel mouvement.

Equilibre du budget 2024

Fonctionnement : 29 437 376 €	
Dépenses de personnel : 19 144 177 € (65,03%)	Impôts et taxes locales : 17 255 000 € (58,72%)
Charges à caractère général : 5 677 958 € (19,29%)	Dotations de Nantes Métropole 4 497 156 € (15,30%)
Subventions associations et CCAS : 2 241 750 € (7,62%)	Dotations Etat : 3 728 569 € (12,69%)
Autres contributions financières : 1 015 115 € (3,45%)	Participation CAF : 1 567 856 € (5,34%)
Dotation amortiss. et provisions : 850 000 € (2,89%)	Autres recettes de gestion : 2 388 795 € (8,11%)
Virement à la section d'invest : 508 000 € (1,73%)	
Investissement : 6 526 000 €	
Remb. capital de la dette : 798 000 € (12,23%)	Dotation aux amortissements : 850 000 € (13,02%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 5 728 000 € (87,77%)	Virement de la section de fonct : 508 000 € (7,78%)
	Autres recettes d'équipement : 1 436 000 € (22,00%)
	Emprunt d'équilibre : 3 732 000 € (57,19%)

Pour l'exercice 2024, le budget s'équilibre globalement à 29,44 millions d'euros en fonctionnement et à 6,51 millions d'euros en investissement. En cohérence avec les budgets par politique publique déclinés ci-dessus, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- une croissance relativement soutenue des recettes de fonctionnement (+5,70 % par rapport au BP 2023), impulsée par une dynamique fiscale certaine, et une consolidation des partenariats institutionnels ;
- une progression relativement marquée des dépenses de fonctionnement (+7,81%), dont la dynamique sensiblement rehaussée pour la deuxième année consécutive, répond aux ambitions du projet de collectivité et au contexte d'inflation persistant ;
- un niveau d'autofinancement largement préservé (1,3 millions d'euros d'épargne brute, conforme à la trajectoire pluriannuelle définie dans la prospective financière 2022-2026) ;
- un programme d'investissement conséquent (6 millions d'euros de nouveaux crédits s'ajoutant aux 1,56 millions d'euros de reports/restes à réaliser 2023) ;
- un financement des dépenses d'équipement assuré de manière équilibrée par les ressources propres de la Ville (autofinancement : 21%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions : 22%) et par un emprunt d'équilibre (57%).

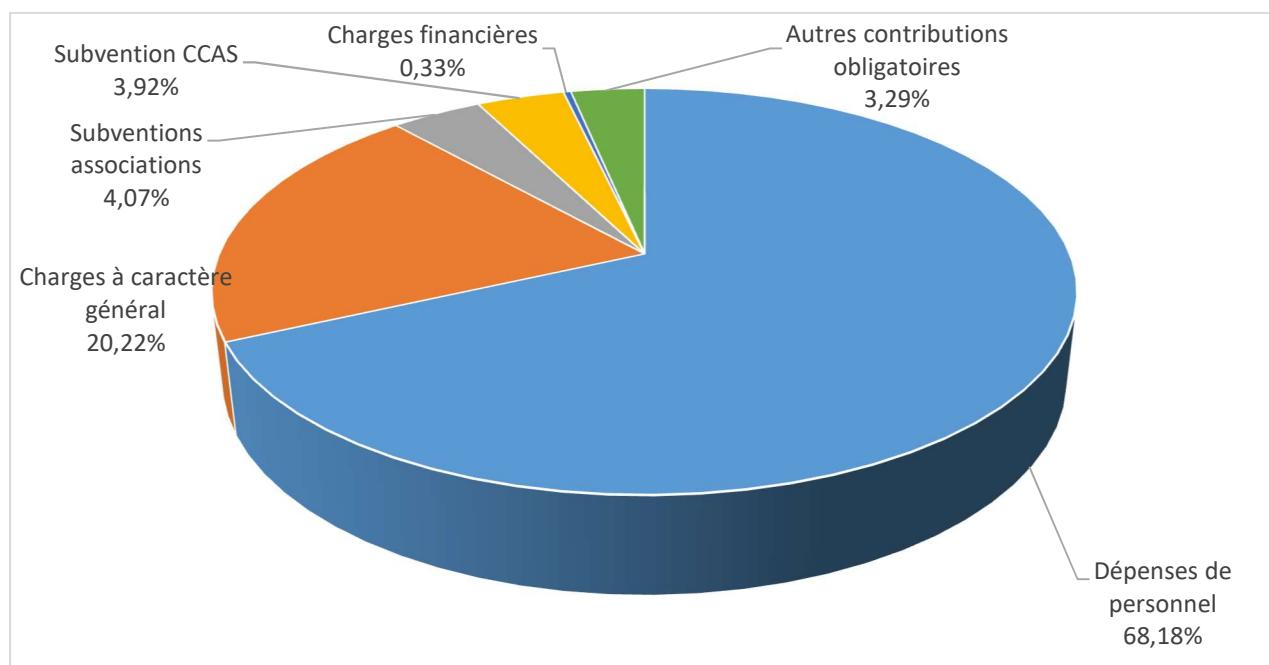
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **29 440 000 euros**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2023 initial, il s'agit d'une progression de **1 600 000 euros, soit + 6,06%**.

2.1.1 **Une progression particulièrement marquée des dépenses réelles de fonctionnement**

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **28 079 000 euros**, soit une progression relativement soutenue **de 7,24%** par rapport au BP 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2024 des dépenses de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2024 procède toutefois à un léger renforcement de la part des dépenses de personnel (qui passent de 67,45% en 2023 à 68,18% en 2024) et une légère diminution des charges à caractère général (qui passent de 20,57% en 2023 à 20,22% en 2023).

2.1.1.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **5 678 000 euros**, soit une augmentation de **+ 5,44%** par rapport au BP 2023. Cette croissance résulte pour partie des coûts contraints liés à l'inflation et aux surcoûts énergétiques qui amènent à devoir abonder les budgets de certains services municipaux pour lesquels les achats et prestations requises connaissent une forte volatilité des prix (carburants, papier, restauration, produits d'entretien...).

D'autre part, les crédits alloués viennent naturellement accompagner les projets et actions prévus au projet de collectivité, dans un effort financier significatif consenti aux différentes politiques publiques. A ce titre, les augmentations les plus importantes sont ciblées en direction de l'éducation, la jeunesse et la petite enfance, ainsi que pour les stratégies ressources (patrimoine bâti, principalement pour les fluides).

S'agissant des fluides (électricité et gaz principalement), le budget 2024 peut s'appuyer sur la mutualisation des marchés publics (accord cadres) métropolitains, qui permettent de maîtriser les évolutions attendues. Cette protection a fonctionné en 2023 mais l'effet d'amortissement sera inférieur en 2024, conduisant à des inscriptions budgétaires en augmentation de + 50 000 euros, augmentation toutefois limitée grâce aux effets de la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

Ainsi, en 2024, les charges à caractère général représentent 20,22% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- des activités scolaires, péri-éducatives, et de restauration (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs...) : **1 263 886 euros** (+ 4,55%),
- de fluides (eau, électricité, gaz...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **1 277 200 euros** (+17,61%),
- d'infrastructure informatique et de téléphonie, et de mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance...) : **407 301 euros** (- 0,02%).

2.1.1.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à **19 144 000 euros** en 2024, soit une progression de **8,40%** par rapport au budget 2023, et représentent plus des deux tiers du budget total (68,18%).

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la part des dépenses de personnel dans le budget continue de se renforcer (autour de 68 % des dépenses globales de fonctionnement) du fait notamment de l'intégration des contraintes réglementaires. Cette évolution intègre également des mesures volontaristes d'évolution des emplois permanents de la Ville au regard des besoins répondant au projet de collectivité.

Ainsi, les principales évolutions de la masse salariales se déclinent de la manière suivante :

- revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 qui amène un impact sur le traitement indiciaire de l'ensemble des agents représentant une évolution sur année pleine estimée à +210 000 euros,
- les mesures spécifiques de revalorisation des bas de grille appliquées en juillet 2023 qui amènent à une évolution de +20 000 euros,
- les avancements d'échelon et l'augmentation réglementaire de 5 points d'indice supplémentaires au 1er janvier 2024 représente +160 000 euros pour les agents titulaires et +40 000 euros pour les agents contractuels,
- l'évolution des effectifs pour répondre à des évolutions de service, incluant notamment la création de 3 postes pour l'ouverture de la Maison des services,
- l'augmentation de 1 point de la part patronale de la CNRACL (+65 000 euros),
- l'augmentation de 20 % de l'assurance statutaire estimée à environ 55 000 euros.

2.1.1.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 7,98% du budget 2024, et se décomposent en trois parts :

- la subvention au CCAS (1 100 000 euros),
- les subventions de fonctionnement aux associations (1 135 000 euros),
- les subventions exceptionnelles aux associations (40 000 euros).

La répartition de ces enveloppes entre les associations fera l'objet d'un vote spécifique lors du Conseil municipal d'avril prochain.

2.1.1.4 Les autres contributions obligatoires

Les autres contributions financières obligatoires sont globalement en augmentation. Elles correspondent notamment :

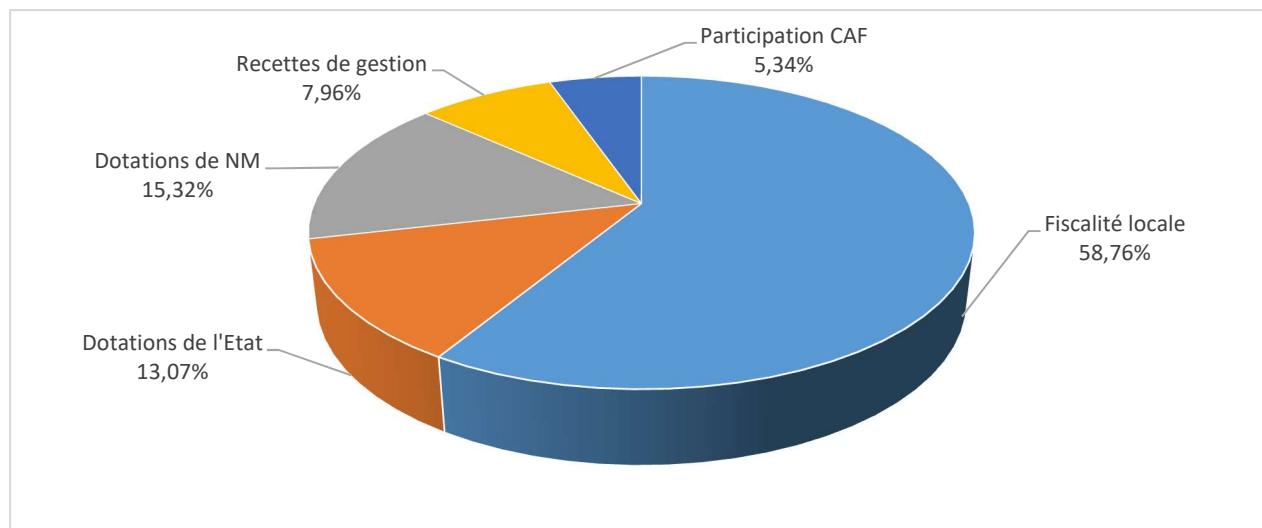
- au fonds de péréquation intercommunal (FPIC : 73 000 euros),
- au prélèvement de la loi SRU (168 000 euros),
- à la participation à l'OGEC (278 000 euros),
- aux indemnités et frais de formation des élus (238 400 euros).

Enfin, il est à noter la poursuite de la baisse des intérêts de la dette, et ceci malgré l'inscription de la Ville dans un nouveau cycle d'endettement fin 2021. Cette baisse témoigne à la fois d'une dette ancienne parfaitement saine, ainsi que des conditions particulièrement avantageuses de contractualisation du nouvel emprunt 2021/2022 (taux fixe de 0,72% sur 15 ans pour un emprunt de 2,5 millions d'euros).

2.1.2 Une croissance relativement soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **29 387 000 euros**, soit une progression **de 5,71%** par rapport au BP 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Là encore, la structure du budget 2024 est assez proche de celle de 2023. Au bénéfice d'une revalorisation forfaitaire légale des valeurs locatives importantes, la part de la fiscalité locale se renforce dans le budget global (58,76% en 2024, contre 57,63% en 2023), avec pour corollaire une légère baisse de la part des dotations de l'Etat (13,07% en 2024, contre 13,60% en 2023) et de la Métropole (15,32% en 2024, contre 16,06% en 2023), et dans une moindre mesure des autres recettes de gestion.

2.1.2.1 Une dynamique fiscale primordiale

Depuis le début du mandat, les réformes fiscales successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensés par des dotations de l'Etat) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal, et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles.

Ces modifications sont d'autant plus importantes dès lors que les ressources fiscales représentent plus de 58% de recettes totales, constituant ainsi largement le premier levier de financement du projet de collectivité. En cela, l'autonomie fiscale, régulièrement mise à mal par l'Etat dans ses mesures en la matière, est primordiale dans l'équilibre global et dans la préservation de la santé financière de la Ville.

La nécessité de maximiser les recettes fiscales, pour financer notamment un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, avait présidé, en 2022, à une augmentation des taux de taxe foncière votés par la commune. En 2024, comme annoncé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. La dynamique fiscale escomptée pour 2024 s'appuiera donc uniquement sur l'évolution légale des valeurs locatives, et sur l'évolution physique naturelle du nombre de logements.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives est désormais automatiquement indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre). Pour 2023 cet indice s'établit à 3,9%. Le budget 2024 intègre cette évolution de +3,9%, ainsi qu'une évolution liée au nombre de logements (+0,65%). Ce sont désormais les bases fiscales réalisées en 2023 (année N-1) qui sont prises en compte pour la construction de ce budget (les budgets précédents utilisaient les bases fiscales budgétées en N-1). C'est ainsi un produit fiscal complémentaire de plus de 600 000 euros qui est inscrit au budget 2024, en attendant les notifications officielles des bases fiscales qui doivent intervenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2024.

	Base BP 2023	Base BP 2024	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	26 240 000	27 744 400	+5,73%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	252 000	275 000	+9,13%

	Taux 2023	Taux 2024	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,23%	40,23%	+0,00%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	82,64%	82,64%	+0,00%

	Produits BP 2023	Produits BP 2024	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	10 556 352 €	11 161 586 €	+5,73%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	208 253 €	227 353 €	+9,13%
TOTAL	10 764 605 €	11 388 939 €	+5,80%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe foncière bâti (TFPB)	+ 605 300 €	- €	+ 605 300 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	+19 100 €	- €	+19 100 €
TOTAL	+ 624 400 €	- €	+ 624 400 €

Au final le produit des impôts locaux directs s'établit à :

Compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	4 039 454 €
Taxe foncière bâti (TFPB)	11 161 586 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	227 353 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	79 771 €
TOTAL IMPOTS LOCAUX 2024	15 508 164 €

2.1.2.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 791 000 euros**, soit une progression de 6,8%. Elles comportent notamment :

- les droits de mutation : **960 000 euros**. Après des années de forte augmentation, l'inscription relative aux droits de mutation est stabilisée en 2024 par rapport à 2023. On note que le volume de transactions immobilières a fortement diminué en 2023,
- la taxe sur l'électricité : **480 000 euros**. L'inscription budgétaire est sensiblement supérieure à celle de 2023 (+105 000 euros) afin de se rapprocher du réalisé 2023,
- la taxe sur les déchets : **115 000 euros**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste quasi stable depuis 4 ans.
- la taxe sur la publicité extérieure : **114 000 euros**. Le montant 2024 est légèrement réajusté par rapport à 2022 (- 2 000 euros), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année,
- la taxe sur les pylônes électriques : **86 000 euros**. Le montant est réévalué à la hausse (+ 4 000 euros), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

2.1.2.3 Les participations de Nantes Métropole

Les inscriptions budgétaires 2024 s'inscrivent en cohérence avec les dispositions du nouveau Pacte financier de solidarité 2022-2026 approuvé par le Conseil métropolitain en décembre 2021. L'abondement des dispositifs existants (dotation de solidarité communautaire), mais également la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner à la mise en œuvre des objectifs du projet métropolitain (fond de soutien à l'apprentissage de la natation des scolaires, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable), permettent le réajustement à la hausse des différentes participations métropolitaines au budget communal :

- l'Attribution de Compensation (AC) : **3 255 000 euros** : son montant est stabilisé par rapport à 2023, et intègre la valorisation financière issue des conventions de gestion pour l'entretien et la gestion des espaces verts d'accessoires de voirie, telle qu'approuvée par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), **1 220 000 euros** : le montant est réévalué à hauteur de +110 000 euros en tenant compte de l'enveloppe allouée, de l'application des critères de répartition : potentiel financier (40%), revenu par habitant (40%), effort fiscal (15%) et logement social (5%), et de la dynamique des recettes perçues par la Métropole ;

- une dotation au titre du « fonds piscines » créé dans une logique de favoriser l'apprentissage de la natation : **99 000 euros**, ce qui couvre environ 15% des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale ;
- une dotation au titre du « fonds tourisme de proximité » pour la Gerbetière : **5 000 euros**.

2.1.1.4 Les dotations de l'Etat

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La loi de finances prévoit une légère progression de l'enveloppe de la DGF, mais nettement insuffisante au regard du contexte inflationniste et des contraintes réglementaires qui pèsent sur la masse salariale. En revanche, l'abondement des mécanismes de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ou Dotation de Solidarité Rurale (DSR)...) ne se fera pas en 2024 par un écrêtement de la DGF, comme cela était le cas jusqu'à présent.

La redistribution par collectivité continue de connaître des fortes variations, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes et de la dynamique de population. Afin de se recaler au niveau du réalisé 2023, l'inscription budgétaire est en diminution de 30 000 euros par rapport au montant du BP 2023, dans l'attente de la notification officielle (intégrant l'effet population) de cette dotation au cours du 1^{er} trimestre 2024. Le montant estimé de la DGF pour 2024 est donc de **2 600 000 euros**.

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

L'inscription budgétaire est en diminution de – 2 000 € en 2024, au regard du potentiel financier de la commune et des tendances réalisées en 2022 et 2023, soit un montant estimé à **88 000 euros**.

- Les allocations compensatrices

Les décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale ont largement impacté le régime des allocations compensatrices, dont l'augmentation « en trompe l'œil » n'ont fait que compenser les pertes de recettes liées aux exonérations fiscales consenties.

Leur nouvelle hausse en 2024 ne répond ainsi qu'à un transfert « artificiel » entre chapitres budgétaires, d'une partie des impôts locaux dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités.

Montant 2024 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **870 000 euros**.

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **110 000 euros**. A noter que lors de l'élaboration de la loi de Finances, ce soutien a été un temps annulé, laissant craindre sa suppression pour les années à venir.

2.1.1.5 Les participations de la CAF

Avec la fin, au 31 décembre 2022, du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le partenariat financier avec la CAF s'incarne désormais au travers des « **bonus territoires** » dans le cadre de la Convention Globale Territoriale (CTG), en complément des prestations de service socle (Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants en multi-accueil et Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives organisées par la Ville).

L'enveloppe budgétaire globale précédemment attribuée dans le cadre du CEJ a vocation à être majoritairement préservée sur le territoire. En conséquence, les participations totales de la CAF sont ainsi estimées à 1 404 500 euros. C'est la répartition de cette somme entre les équipements sous gestion municipale et gestion associative qui, lui, va évoluer, ainsi que le mode de calcul, qui est simplifié. La CNAF cherche ainsi à rééquilibrer les financements entre équipements, pour plus d'équité territoriale.

Pour Couëron, les montants prévisionnels s'élèvent donc à **450 000 euros** au titre de la PSO, **430 000 euros** au titre de la PSU et **524 500 euros** de bonus territoire CTG.

2.1.1.6 Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 338 800 euros**. Elles sont composées principalement :

- des produits des services publics tarifés proposés aux Couëronnais : **1 720 500 euros**,
- des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **215 000 euros**,
- du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **285 000 euros**,
- de diverses refacturations de charges supportées par la Ville au bénéfice de tiers (mise à disposition de personnel auprès des associations, remboursement des frais d'entretien et de gestion du vélodrome par la Métropole, participation des communes d'origine des enfants non Couëronnais scolarisés dans les écoles de la Ville...) : **65 000 euros**.

Le budget 2024 des produits des services (**1 777 500 euros**) est en augmentation par rapport à l'année passée (+3,5%), notamment sur les recettes de périscolaire et celles liées à la petite enfance. L'inscription n'intègre pas les effets d'une revisite plus globale de la politique tarifaire initiée en 2023.

Comme les années passées, ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (81%), avec une attention particulière portée sur l'augmentation de la fréquentation et l'évolution du quotient familial moyen.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- les participations des familles au service de restauration scolaire : **1 017 000 euros** (59% des produits),
- les participations des familles aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs : **427 000 euros** (25% des produits),
- les participations des familles à l'accueil des jeunes enfants dans les structures petite enfance : **158 500 euros** (9%),
- les recettes liées à l'activité sportive et de loisirs (entrées piscines, cours de natation,...) : **35 000 euros**, en complément d'un montant de **50 000 euros** de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits),
- les produits liés aux prestations funéraires (concessions...) : **35 000 euros** (2% des produits).

2.1.3 La préservation des épargnes et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2023	BP 2024	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	25 940 000 €	27 966 673 €	1 990 000 €	7,81%
Recettes de gestion	27 780 000 €	29 364 106 €	1 584 106 €	5,70%
Epargne de gestion courante	1 840 000 €	1 397 433 €	- 442 567 €	- 24,05%
Dépenses exceptionnelles	35 000 €	15 000 €	-20 000 €	-57,14%
Recettes exceptionnelles	20 000 €	23 270 €	3270 €	16,35%
Epargne de gestion	1 825 000 €	1 405 703 €	- 419 297 €	- 22,98%
Dépenses financières	125 000 €	92 000 €	-33 000 €	-26,40%
Recettes financières	- €	- €	- €	0,00%
Provisions	83 000 €	5 700 €	-77 300 €	-93,13%
Epargne brute	1 617 000 €	1 308 002 €	- 308 997 €	- 19,11%
Remboursement d'emprunt	1 096 000 €	798 000 €	-298 000 €	-27,19%
Epargne nette	521 000 €	510 002 €	- 19 000 €	- 2,11%

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la Ville continue de capitaliser sur la reconsolidation forte de son niveau d'autofinancement en 2022. La trajectoire s'inscrit ainsi dans une dégradation progressive et maîtrisée des épargnes à partir de 2023, en actant d'une progression annuelle assumée des dépenses de gestion supérieures à celles des recettes (effet ciseau).

Plus spécifiquement pour l'année 2024, le niveau d'autofinancement brut est fixé à **1 308 000 euros**, soit 23% des dépenses d'équipement prévues (5,73 M€).

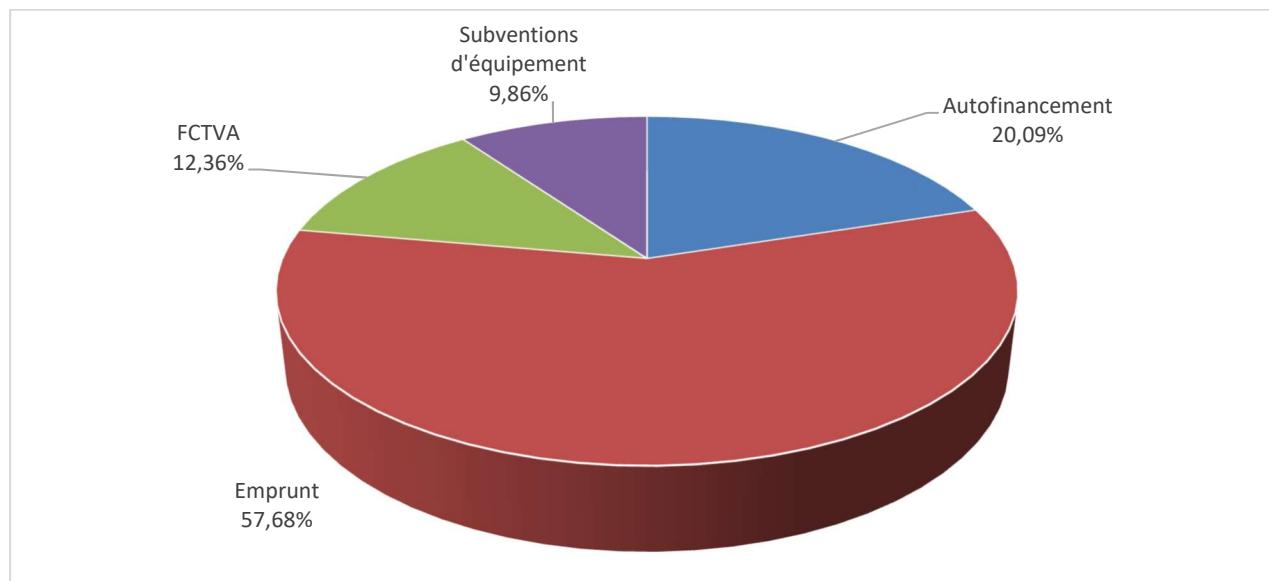
2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **6 526 000 euros**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à **6 456 000 euros** et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 308 000 euros**,
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2023 : **800 000 euros**,
- de subventions d'investissement (**616 000 euros**) correspondant à :
 - la participation de la CAF (aide à l'investissement) pour la Maison des Fripouilles : **268 000 euros**,
 - la participation du FEDER (aide à l'investissement) pour la halle de tennis/padel : **258 000 euros**,
 - la recette DSIL pour les chaufferies et la rénovation énergétique : **90 000 euros**,
- d'un emprunt d'équilibre : **3 732 000 euros**.



Les ressources propres de la section d'investissement (autofinancement, subventions d'équipement et FCTVA) représentent plus de 40% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre d'environ 3,7 millions d'euros qui ne devrait pas donner lieu à mobilisation en 2024, compte tenu de l'affectation des résultats constatée au compte administratif 2023 (approuvée en juin 2024).

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- le remboursement en capital de la dette : **798 000 euros**,
- les dépenses réelles d'équipement : **5 658 000 euros**.

2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement, qui s'élèvent à **5 658 000 euros** sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie du présent rapport, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Le BP 2024 s'inscrit en stricte cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, qui prévoit un effort d'investissement évalué entre 30 et 35 millions d'euros sur le mandat. A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2023 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **1 555 000 euros**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

2.2.2.2 Proposition de création des autorisations de programme (AP) :

Dans le prolongement de l'instauration au 1^{er} janvier 2024 du référentiel M57, la Ville s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de partager/renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la collectivité à moyen terme.

Dans ce cadre, les créations nouvelles, modifications et clôtures des autorisations de programme sont présentées et approuvées annuellement par le Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé de créer les autorisations de programme (AP) suivantes :

- réaménagement des locaux des services (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches), pour un coût d'opération global de 1 000 000 euros,
- Tour à Plomb : travaux de restauration, pour un coût d'opération global de 3 000 000 euros,
- nouvelle Cuisine Centrale, pour un coût d'opération global de 6 000 000 euros,
- Dojo Jean-Claude Le Quintrec : réhabilitation, pour un coût d'opération global de 1 100 000 euros,
- acquisition de véhicules, autorisation de paiement intégrant le programme récurrent d'achats de véhicules, pour un coût d'opération global de 2024 à 2026 de 700 000 euros (pour un total de 980 000 euros sur le mandat en intégrant les réalisés 2021 à 2023).

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements correspond en 2024 aux montants du BP 2024, et est donnée à titre indicative pour les exercices 2025 et suivants. Elle est précisée dans les conditions ci-dessous :

AP N°2024-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	68 000 €	500 000 €	432 000 €	0 €	1 000 000 €

AP N°2024-2 : Tour à Plomb travaux de restauration					
Exercice	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total

Crédits de paiement	425 000 €	1 250 000 €	1 325 000 €	0 €	3 000 000 €
---------------------	-----------	-------------	-------------	-----	-------------

AP N°2024-3 : Nouvelle Cuisine Centrale

Exercice	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	51 000 €	200 000 €	2 000 000 €	3 749 000 €	6 000 000 €

AP N°2024-4 : Dojo Le Quintrec - réhabilitation

Exercice	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	51 000 €	500 000 €	549 000 €	0 €	1 100 000 €

AP N°2024-5 : Acquisition de véhicules

Exercice	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	391 000 €	154 000 €	155 000 €	0 €	700 000 €

2.2.2.3 Récapitulatif des opérations d'investissement 2024 par politique publique :

Politique publique	Opérations	Montant 2024
Solidarités	Logements temporaires : travaux de réfection	17 000 €
	Pôle santé - accueil de soins à la Métairie	109 500 €
Vie associative	Renouvellement du matériel et équipement évènementiel – mobilier logistique mis à disposition des associations	123 500 €
Culture et patrimoine	Théâtre Boris Vian : mise aux normes	51 000 €
	Maison Audubon/Gerbetière : poursuite des travaux d'aménagement des extérieurs	35 000 €
	Tour à Plomb : travaux de restauration	425 000 €
	Acquisition/renouvellement de matériel/mobilier et équipement culturel et patrimonial	53 000 €
Education	Ecole Aristide Briand : travaux de rénovation de l'école	850 000 €
	Offices de restauration : écoles Anne Franck Léon Blum et Paul Bert	144 500 €
	Réfection de la cour de l'école Anne Franck Léon Blum	25 000 €

Petite enfance - jeunesse	Usages numériques dans les écoles (postes, VPI,...)	104 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	193 000 €
	Multi-accueil du bourg « La maison des Fripouilles » : augmentation de la capacité de 24 à 30 places (perspective 2024) - réaffectation des locaux du RAM	170 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel service jeunesse et centres sociaux	7 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	7 500 €
	Centre Henri Normand : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de l'espace Henri Normand	42 500 €
Relations aux usagers	Maison des Services : construction modulaire	204 000 €
	Hôtel de Ville : réaménagement des locaux (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches, locaux de la capitainerie)	68 000 €
	Cimetière Epinette : réhabilitation des bâtiments	170 000 €
	Matériels/mobiliers d'information des usagers et développement site internet	17 000 €
Sports	Piscine : entretien et maintenance	34 000 €
	Halle de tennis et de padel au complexe René Gaudin : fin des travaux de réhabilitation/extension (crédits de paiements 2024)	105 000 €
	DOJO Le Quintrec : Etudes/maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réhabilitation	51 000 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	19 000 €
Aménagement du territoire - cadre de vie	Travaux de réaménagement de l'espace public - requalification, sécurisation et entretien des espaces verts et urbains	47 000 €
	Travaux de renouvellement des aires de jeux (espaces publics, cours d'école ou multi-accueil)	68 000 €
	Acquisition de matériel et d'engins espaces verts, mobilier urbain et autres équipements espaces publics	91 000 €
	Projet immobilier Boule d'Or : étude technique préalable	20 400 €
	Plan vélo – déploiement de parkings vélos	60 000 €
	Prévention et tranquillité publique (étude système de vidéo-protection, autres aménagements/équipements de sécurité, radars...)	64 600 €
Ressources internes	Etudes/maîtrise d'œuvre et autres diagnostics multi enjeux dans le cadre de projets futurs	85 000 €

Nouvelle cuisine centrale : études	51 000 €
Aménagements des extérieurs/abords du centre technique municipal	51 000 €
Travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (chaufferies école Anne Franck Léon Blum, stade Hauray, menuiseries extérieures restaurant de l'Erdurière, ...)	400 000 €
Travaux de sécurité et de mise en conformité (remplacement du SSI école Anne Frank, contrôles d'accès...)	254 500 €
Travaux d'accessibilité	127 500 €
Travaux confortatifs et d'amélioration fonctionnelle (réfection des sanitaires école Charlotte Divet, travaux de peinture/aménagement multi-sites, récupérateurs d'eau, changement des stores, démolition Frémondière et construction de sanitaires)	417 000 €
Systèmes d'information - infrastructure informatique, applications et équipements des services – sécurité réseau	330 500 €
Renouvellement de la flotte automobile - véhicules et vélos électriques	391 000 €
Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques	208 000 €
TOTAL	5 658 000 €

2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **798 000 euros** pour l'année 2024. Ce montant est en baisse importante par rapport à 2023 (-298 000 € soit -27,19%), en raison de l'extinction, en 2024, d'un ancien emprunt de 15 ans contracté en 2008.

L'encours de la dette est de **5 390 535,63 euros au 1^{er} janvier 2024**, avec une durée résiduelle moyenne de 9,88 années. Celui-ci s'établira à 4,6 millions d'euros fin 2024.

Le montant moyen par habitant s'élève à 238 euros par habitant.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2024 sera fonction des résultats du compte administratif 2023, mais devrait être inférieure à 2 années, ce qui reste largement en-dessous des seuils d'alerte.

2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2023	Taux fixe	Année d'extinction
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	66 666,47	4,61%	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	1 422 117,57	4,46%	2027
2017	PAF Habitat NM Acquisition,8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	85 341,39	0%	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 594 369,86	1,20%	2033
2022	Investissements 2021/2022 – Multi accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	2 222 040,34	0,72%	2037
TOTAL					5 390 535,63	